



MINISTÈRE DE  
L'EXPANSION  
ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALE

# INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA



## OBJECTIFS PORTÉE ET ORGANISATION

RAPPORT N° 1 - 1965  
RÉVISÉ EN 1970

SD  
13  
A2514  
no.1  
1970

SD  
13  
A2514  
no.1  
1970

# INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

## OBJECTIFS PORTÉE ET ORGANISATION

RAPPORT N° 1 - 1965  
RÉVISÉ EN 1970

*[Faint, illegible text from the reverse side of the page, including sections like 'TABLE DES MATIÈRES', 'OBJETIFS ET PORTÉE', and 'ORGANISATION']*



MINISTÈRE DE  
L'EXPANSION  
ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALE

©  
Information Canada  
Ottawa, 1970

Nº de cat.: RE63-1/1970F

## TABLE DES MATIÈRES

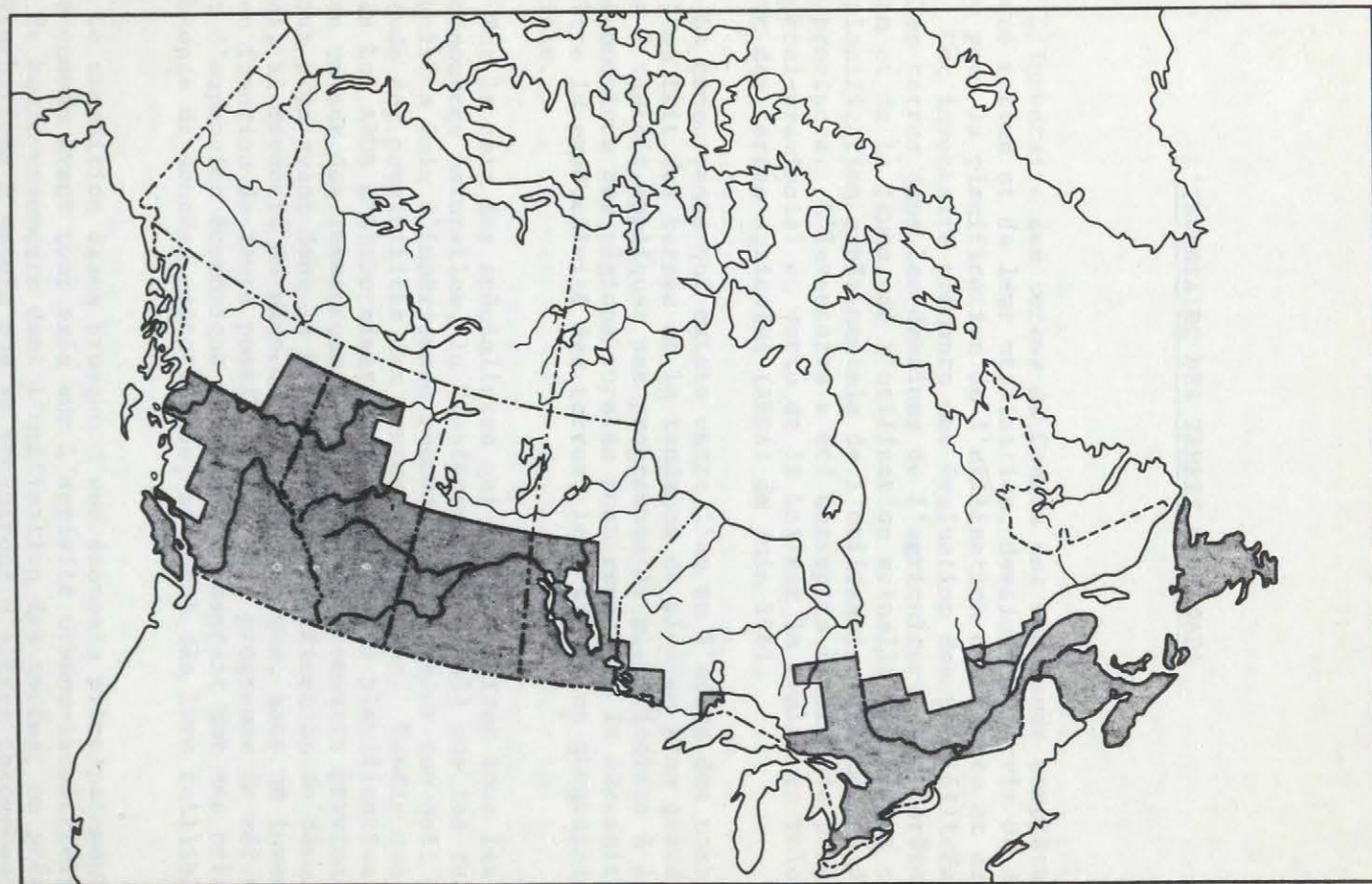
	<u>Page</u>
Régions comprises dans l'Inventaire des terres du Canada (carte)	
ORIGINE DES DONNÉES TECHNIQUES	2
UTILITÉ DE L'INVENTAIRE	3
HISTORIQUE	3
OBJECTIFS ET PORTÉE	4
<i>a)</i> Productivité agricole des terres	5
<i>b)</i> Productivité forestière des terres	6
<i>c)</i> Potentiel des terres pour les activités récréatives	7
<i>d)</i> Potentiel des terres pour la faune	9
<i>e)</i> Potentiel des eaux pour la pêche	10
<i>f)</i> Utilisation actuelle des terres	10
<i>g)</i> Classification socio-économique des terres	11
<i>h)</i> Classification agro-climatologique	11
<i>i)</i> Coordination des données - Système de renseignements géographiques	11
<i>j)</i> Expériences de planification de l'utilisation des terres	12
ORGANISATION ET MÉTHODES	14
<u>APPENDICES</u>	
I    Résumé de la classification des sols selon leur productivité agricole	17
II   Résumé de la classification des terres selon leur productivité forestière	21
III  Résumé de la classification des terres selon leur potentiel pour les activités récréatives	27

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
IV Résumé de la classification des terres selon leur potentiel pour les ongulés	33
V Résumé de la classification des terres selon leur potentiel pour la sauvagine	37
VI Résumé de la classification des eaux intérieures en fonction des poissons combattifs	41
VII Résumé de la classification des terres en fonction de leur utilisation actuelle	45
VIII Recommandations formulées par la "Conférence sur les ressources et notre avenir" et le Comité sénatorial sur l'utilisation des terres	49
IX Organismes fédéraux et provinciaux qui participent à l'Inventaire des terres du Canada	53



RÉGIONS COMPRISES DANS L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA



## L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

L'Inventaire des terres du Canada est une étude complète de l'aptitude des terres et de leur utilisation, destinée à servir de document de base pour la planification de l'utilisation des terres et des ressources. Cet inventaire présente une évaluation des possibilités qu'offrent les terres dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de la récréation et de la faune, de l'utilisation actuelle des terres et des travaux de planification expérimentale de l'utilisation des terres dans chacune des provinces. L'Inventaire a été entrepris à titre de programme conjoint fédéral-provincial en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) de juin 1961.

La concurrence qui existe entre l'un ou l'autre des nombreux usages que l'on fait des terres et la tendance de plus en plus grande du gouvernement à vouloir appliquer ses programmes de planification à la structure socio-économique des régions rurales font ressortir la nécessité de mieux connaître la productivité des terres, leur situation géographique et leur superficie.

Par la voix des spécialistes qui représentaient tous les secteurs des ressources naturelles, la "Conférence (de 1961) sur les ressources et notre avenir" a émis d'impérieuses recommandations pour que soit entreprise une étude des possibilités des terres canadiennes. Tandis que sous l'égide de la Loi ARDA s'élaboraient des programmes de planification sociale et de mise en valeur des ressources et que les gouvernements provinciaux s'aventuraient plus avant dans la sphère de la planification du développement régional, il devenait de plus en plus évident que, sans un inventaire des terres en fonction de leurs possibilités, tout programme de réformes foncières et d'expansion économique régionale reposerait sur des critères qui, en l'absence de données essentielles, seraient dès lors faillibles et coûteux.

La transition assez brusque d'une économie principalement agricole à une économie avant tout axée sur l'activité urbano-industrielle s'est accompagnée de bouleversements dans l'utilisation des terres; on prévoit d'autres perturbations à mesure que se produiront d'autres changements d'ordre économique et démographique. Toute planification efficace visant à orienter cette évolution doit être fondée sur des notions précises de la fertilité des terres et des sols et sur une connaissance rigoureuse de l'emplacement et de la superficie globale des terres de chaque classe.

## ORIGINE DES DONNÉES TECHNIQUES

Dans un effort coopératif, les organismes qui participent aux levés pédologiques du Canada s'appliquent depuis plusieurs décennies à classer les sols et à en dresser les cartes suivant leurs caractéristiques propres et leurs aptitudes naturelles. Les levés pédologiques ont abouti à la publication de cartes et de rapports qui renferment une foule de données fondamentales sur les sols du Canada. D'autre part, les divers ministères fédéraux et provinciaux chargés de l'administration des forêts et des parcs, de l'organisation des loisirs et de la conservation de la faune ont poursuivi des études sur les possibilités des terres en fonction de leur productivité. Ces études ont fourni les données fondamentales nécessaires à des interprétations subjectives visant à déterminer les diverses possibilités d'utilisation des terres.

La classification des terres selon leur utilisation actuelle est un autre mode d'exploration qu'ont volontiers pratiqué géographes, économistes, administrateurs fonciers et planificateurs. La classification et l'établissement des cartes des terres en fonction de leur utilisation diffèrent beaucoup de la classification selon les aptitudes. Les géographes du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillent depuis 1950 à dresser les cartes des terres selon leur utilisation; le recours aux techniques d'interprétation des photos aériennes a permis d'accélérer ce travail. De plus, le Bureau fédéral de la statistique, la Direction de l'économie du ministère fédéral de l'Agriculture et les services de statistique des provinces recueillent sans cesse toutes sortes de renseignements sur les facteurs sociaux et économiques d'utilisation des terres.

Une troisième méthode de classification des terres employée au cours de l'Inventaire des terres du Canada consiste à évaluer les terres en fonction de leur polyvalence. Comme la concurrence pousse les propriétaires à tirer le meilleur parti possible de leurs terres, on se rend compte de plus en plus du besoin d'inventorier les possibilités multiples des sols canadiens et d'appliquer les données ainsi recueillies à l'établissement d'une politique et d'un régime d'utilisation des terres. Il y a moyen, au Canada, d'estimer avec précision la valeur des terres selon leurs diverses possibilités parce que le travail préliminaire a été accompli sous forme de classification, de cartographie des sols, de compilations de données climatologiques, d'études de l'utilisation actuelle des terres et de compilations de données statistiques sur la productivité des terres. Grâce à cette masse de renseignements, les chercheurs scientifiques en agriculture, sylviculture, organisation des loisirs et protection de la faune sont en mesure de déterminer les aptitudes des terres, en recourant à des systèmes de classement qui rendent possible la planification efficace de leur utilisation.

L'Inventaire englobe les régions rurales habitées du Canada, de même que les régions avoisinantes qui offrent des occasions de revenu et d'emploi à la population rurale. L'Inventaire embrasse donc le territoire canadien où la réaffectation des terres est un puissant facteur de développement rural.



## UTILITÉ DE L'INVENTAIRE

L'Inventaire est avant tout un outil de planification plutôt que d'aménagement; c'est un genre de levé de reconnaissance qui expose l'information indispensable à la planification de l'aménagement des ressources du sol aux paliers municipal, provincial et fédéral de l'administration. L'Inventaire ne fournit pas les données détaillées requises pour l'aménagement de chaque parcelle de terrain ni pour l'exploitation rationnelle des terres des petits bassins hydrographiques ou des petites localités. Grâce aux techniques de mécanocartographie, il sera possible d'entreprendre des études plus poussées à mesure que l'on disposera de données plus précises sur les possibilités des terres et qu'évolueront les facteurs socio-économiques.

## HISTORIQUE

Le besoin de dresser un inventaire des terres en fonction de leurs possibilités ne s'est pas manifesté soudainement; il dérive de plusieurs décennies de changements technologiques et sociaux qui sont survenus avec une intensité croissante. D'autre part, nous possédons à présent les données et connaissances techniques qui nous permettent de mener à bien cet inventaire. Les organismes chargés d'effectuer des levés pédologiques, au triple plan fédéral, provincial et universitaire, ont établi un précédent en unissant leurs efforts pour réaliser ce travail d'une valeur inestimable, l'Inventaire des terres du Canada. Lors des débats du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres et, en 1961, de la "Conférence sur les ressources et notre avenir", on a pu recueillir un grand nombre d'opinions en faveur de l'exécution de l'Inventaire<sup>1</sup>. En 1962, les attributions, la structure fonctionnelle et l'autorité financière et administrative voulues pour réaliser ce projet furent définies et assignées à l'administration de l'ARDA.

En novembre 1962 s'est tenu à Ottawa un colloque sur l'inventaire proposé. Les participants venaient de tous les coins du pays; ils représentaient les disciplines et les domaines d'intérêts les plus variés. Unanimes à proclamer, lors de leurs délibérations, l'urgente nécessité d'un inventaire, ils recommandèrent d'y inclure des recherches et la compilation de données

---

<sup>1</sup> (Voir à l'appendice VIII les recommandations textuelles des groupes d'étude.)

sur les possibilités qu'offrent les terres pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les activités récréatives, la conservation de la faune, ainsi que sur leur utilisation actuelle et sur la classification des terres du double point de vue socio-économique et climatologique.

Lors d'une réunion qui eut lieu à Winnipeg, en mars 1963, le Comité national des levés pédologiques a posé le premier jalon décisif vers une définition des objectifs immédiats. L'assemblée a proposé que le Comité national des levés pédologiques soit chargé d'élaborer un système national de classification des sols en fonction de leur productivité agricole. L'assemblée a aussi proposé que les organismes fédéraux-provinciaux s'occupent de levés pédologiques entreprennent d'établir, avec l'aide de l'ARDA, un inventaire de toutes les régions habitées du Canada fondé sur la nouvelle classification. Le système de classification proposé fut effectivement adopté en mai 1963.

C'est en novembre 1963 que l'Inventaire des terres du Canada fit officiellement son apparition sur la scène fédérale-provinciale, lorsqu'il fit l'objet d'un mémoire présenté au Conseil canadien des ministres des Ressources. Ce mémoire, rédigé par l'Administration de l'ARDA, énonçait le bien-fondé de cet inventaire, en traçait la portée et formulait des recommandations sur la répartition des responsabilités. Le Conseil canadien des ministres des Ressources approuva en principe la proposition soumise et recommandait que l'Inventaire soit entrepris conformément aux conventions de travail intervenues entre chaque province intéressée et l'Administration de l'ARDA.

Le 3 octobre 1963, le gouvernement du Canada a approuvé la mise en oeuvre de cet inventaire global des ressources du sol dans le cadre du programme ARDA; l'Inventaire a donc été élaboré et exécuté conjointement par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral rembourse les frais supplémentaires qu'entraînent, pour chaque province, l'exécution du projet et l'embauchage du personnel nécessaire.

Au cours de 1963 et de 1964, les administrations fédérale et provinciales de l'ARDA, avec l'appui de maints autres organismes, ont adopté un mode efficace de coordination des travaux dans tout le Canada. Une centaine de services relevant des onze gouvernements de même que plusieurs universités, organismes non-gouvernementaux, entreprises privées et particuliers ont participé à la mise en oeuvre du projet. Une telle diversité de participation exigeait, comme facteur essentiel de succès, qu'on établisse une certaine coordination dans la formulation d'objectifs et de critères souples et réalisables et dans une programmation assez précise des divers éléments de l'Inventaire.

#### OBJECTIFS ET PORTÉE

L'Inventaire des terres du Canada vise avant tout à classer les terres selon leurs possibilités d'utilisation, à fournir une estimation nette de l'étendue et de l'emplacement des terres de chaque classe et à favoriser l'usage des données obtenues au stade de la planification.

Les terres sont classées en fonction:

- des possibilités réelles qu'elles offrent pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les activités récréatives de plein air et la conservation de la faune;
- de leur utilisation actuelle.

Une masse de renseignements sur les ressources foncières du Canada est présentement recueillie, compilée, analysée et publiée de façon que l'Inventaire serve d'instrument de travail pour la planification du développement rural dans tout le Canada.

Le travail consiste à réunir toutes les données connues sur les possibilités et les utilisations des terres, à compléter l'information existante et à utiliser cette masse de renseignements à l'établissement de systèmes de classification rationnelle. Pour réunir ces données, il a fallu faire appel aux spécialistes en recherche sur les ressources du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux auxquels se sont joints des chercheurs des universités et des experts-conseils.

Présenter les données de façon à ce qu'elles puissent être utilisées à des fins de planification de l'utilisation des terres aux niveaux local, régional, provincial et national n'est pas une mince tâche. Comme les méthodes classiques de cartographie, de planimétrie et d'étude comparée des cartes et tableaux statistiques auraient freiné la marche d'un inventaire d'une telle ampleur, il a fallu songer à recourir à la mécanocartographie et plus particulièrement à un système qui permettrait d'accumuler des données provenant des cartes et des tableaux statistiques sous une forme qui, aux fins d'analyse, en rendrait la consultation rapide par le truchement d'ordinateurs électroniques. Aucune méthode satisfaisante de cartographie par ordinateur n'existait à l'époque, mais les recherches faites en ce sens ont démontré qu'il était possible d'élaborer un système permettant de recueillir des données d'ordre physique, social et économique sur lesquelles fonder l'évaluation des différentes possibilités des terres.

Le but général est d'obtenir des renseignements de base qui puissent orienter les décisions en matière d'utilisation des ressources foncières. Des buts plus spécifiques ont été définis pour chaque secteur de l'Inventaire.

a) *Productivité agricole des terres*

L'inventaire des terres agricoles fournit des renseignements, sous forme de cartes et de tableaux statistiques, sur l'emplacement, la qualité et la superficie des terres qui se prêtent aux grandes cultures, à la production de fourrage, à l'aménagement de pâturages et au pâturage naturel. Ces renseignements sont utilisés aux paliers municipal, provincial et national dans la planification de l'emploi efficace des ressources agricoles. Ces données sont d'une grande utilité quand vient le moment de délimiter les terres propices à l'agriculture, d'identifier les exploitations agricoles

sous-marginales, de regrouper les fermes pour en faire des exploitations rentables, d'établir une évaluation foncière équitable et d'encourager l'expansion urbaine et industrielle aux endroits où celle-ci ne se traduira pas par une réduction indue de la production agricole.

L'inventaire des terres agricoles se fonde sur l'interprétation des données recueillies lors d'études systématiques des sols qui, de façon générale, ont été faites à l'échelle d'un ou deux pouces au mille. Ces techniques d'interprétation ont permis de classer les terres selon les possibilités qu'elles offrent pour la grande culture, compte tenu des facteurs du sol et du climat qui en limitent la mécanisation.

Le système de classification a été mis au point conjointement par le Comité national de la classification des sols et les administrations fédérale et provinciales de l'ARDA. Dans la présente classification, les sols minéraux se subdivisent en sept classes selon la gravité des facteurs limitatifs et en treize sous-classes selon leur genre<sup>1</sup>. Les sols de classe 1, de même que ceux des classes 2 et 3, ne présentent pas de facteurs limitatifs importants et se prêtent bien aux cultures ordinaires de façon soutenue. Les sols de classe 4 sont d'une fertilité médiocre et leur rendement est irrégulier. Quant aux sols de classe 5, ils ne se prêtent pas à la grande culture; on peut toutefois y cultiver des plantes fourragères et y aménager des pâturages tandis que ceux de classe 6 sont limités dans leur emploi aux pâturages naturels. Les sols de classe 7 n'offrent aucune possibilité agricole. Les sols organiques n'entrent pas dans la présente classification mais ils sont indiqués séparément sur les cartes.

Grâce à l'aide financière du ministère de l'Expansion économique régionale, les organismes fédéraux et provinciaux chargés d'exécuter les levés pédologiques ont établi la classification des terres de la région à inventorier. La plupart des régions agricoles du Canada seront classées d'ici la fin de 1970. Le ministère de l'Agriculture du Canada est responsable de la coordination, de la compilation et du traitement des données sur les possibilités agricoles des sols qui sont dressées en mécanographie à l'échelle de 1/50,000<sup>e</sup>; les mêmes données servent à la rédaction de cartes au 1/250,000<sup>e</sup>.<sup>2</sup>

#### b) *Productivité forestière des terres*

La classification des terres en fonction de leur productivité forestière a été conçue de façon à fournir une base technique améliorée pour la planification de l'utilisation de ces terres. La classification, en tout point compatible avec les autres secteurs, sert à indiquer les aires boisées où un régime intensif d'aménagement serait justifié. (Productivité

---

<sup>1</sup> La classification des sols selon leur aptitude à la production agricole est décrite en détail dans le rapport n° 2 de l'ITC et résumée à l'appendice I de la présente publication.

<sup>2</sup> En Colombie-Britannique, l'échelle est de 1/126,720<sup>e</sup>.

forestière des terres ITC, rapport n° 4, 1967.) Comme on prévoit que des sommes importantes seront engagées dans les programmes d'aménagement des aires boisées et que l'aménagement forestier représente un investissement à long terme, il convient, avant de consacrer des terres à cette forme d'exploitation de passer au crible toutes les autres possibilités d'utilisation.

Le but de l'inventaire des terres en fonction de leur productivité forestière est de décrire leur potentiel de production d'essences indigènes dans des conditions optimales de peuplement et d'aménagement. Le potentiel de production, c'est-à-dire l'accroissement moyen annuel, est exprimé en pieds cubes à l'acre. Le système national de classification se fonde sur les conclusions d'expériences effectuées dans chaque province et de rencontres, aux niveaux régional et national, entre les spécialistes du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des universités. On disposait déjà, dans la plupart des provinces, des éléments d'une telle classification, sous forme de rapports et de cartes de levés pédologiques et d'inventaire forestier. Le système a pu être mis sur pied grâce à l'interprétation de ces diverses données et la compilation de nouvelles données.

Déjà on utilise les cartes aux fins prévues, soit le choix des classes de productivité forestière en vue de la planification au niveau régional. Ces cartes peuvent en outre servir dans l'appréciation préliminaire des secteurs boisés en vue de leur exploitation, l'évaluation des terres, la planification de l'utilisation des terres en fonction de la faune et des loisirs de plein air et l'enseignement des méthodes d'aménagement forestier.

Les cartes des possibilités des terres pour la forêt sont d'abord dressées à l'échelle de 1/50,000<sup>e</sup> puis sont portées à l'échelle de 1/250,000<sup>e</sup> pour publication. Le Service canadien des forêts du ministère des Pêches et Forêts assure la coordination de l'inventaire aux niveaux régional et national et fournit de plus aux provinces de l'aide technique à leur demande.

### c) *Potentiel des terres pour les activités récréatives*

La tendance à l'urbanisation accrue, l'amélioration des réseaux routiers et le relèvement des niveaux de vie ont entraîné, au cours des quinze dernières années, une forte augmentation de la demande dans le domaine des loisirs; il n'en est besoin pour preuve que l'expansion de l'industrie du tourisme, la multiplication des parcs et les possibilités plus grandes de promenades récréatives surtout à proximité des grands centres urbains.

L'automatisation industrielle, qui s'est à peine fait sentir jusqu'à maintenant, multipliera les loisirs d'ici dix à vingt ans. C'est donc à juste titre que l'on tient compte du potentiel des terres pour la récréation dans un inventaire complet des ressources du territoire canadien.



Le programme de classification des terres propres aux activités récréatives a pour objet d'offrir une réelle vue d'ensemble de la qualité, de la quantité, du type et de la répartition des ressources propres aux loisirs de plein air dans les régions habitées du Canada, ainsi que les renseignements de base nécessaires à l'élaboration d'une politique et de plans aux divers paliers de l'administration publique. Il est essentiel que les données relatives au domaine récréatif soient compatibles avec celles des autres secteurs afin de faciliter les comparaisons entre ces différents secteurs lors de la planification intégrée de l'aménagement des ressources.

Dans le secteur de la récréation, la tâche initiale consistait à élaborer un système national de classification convenant à toutes les provinces et, de concert avec ces dernières, à appliquer le système de classification à toutes les terres comprises dans l'inventaire. Le système de classification adopté comprend sept classes décrivant le potentiel des terres pour les activités récréatives, compte tenu des préférences populaires actuelles<sup>1</sup>.

La classification est fondée sur le volume d'utilisation qui peut être obtenu et soutenu à des fins récréatives dans une aire donnée au cours d'une année, dans des conditions idéales du marché. Une classe élevée indique un emplacement fort recherché ayant un bon "potentiel de durabilité pratique", c'est-à-dire dont on peut faire un usage intensif sans détérioration induite de la ressource. Les conditions idéales de marché impliquent un classement uniforme sans égard aux possibilités d'accès actuelles ou à l'emplacement.

En 1970, l'inventaire des terres propices aux activités récréatives sera presque terminé et on publie présentement des cartes au 1/250,000<sup>e</sup> des terres offrant diverses possibilités en ce sens. Outre les renseignements fournis par les autres secteurs de l'Inventaire, les planificateurs régionaux utilisent ces cartes et les cartes correspondant au 1/50,000<sup>e</sup> pour obtenir le meilleur rendement possible des ressources. Dans la planification des loisirs, les renseignements sont utilisés à l'identification des aires pouvant se prêter à l'aménagement de toute une gamme de parcs et de sites récréatifs, allant des parcs nationaux aux terres fréquentées surtout le jour par les populations urbaines. On les utilise de plus dans la délimitation préliminaire des zones offrant diverses possibilités d'utilisation à des fins récréatives à l'intérieur des grands parcs, ainsi que dans le choix des sections de rivages réservées aux plages publiques et à la construction de chalets. Le secteur de la récréation a en outre effectué un inventaire des installations de loisirs de plein air qui, s'ajoutant à l'inventaire des terres en fonction de leurs aptitudes et aux études de la

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice III pour un résumé de la classification des terres propices aux activités récréatives ou le rapport n° 6 intitulé "Potentiel des terres pour les activités récréatives", (Inventaire des terres du Canada, 1970).

demande, devrait donner un aperçu plus complet de la situation de l'offre et de la demande dans le domaine des activités récréatives, condition essentielle à l'élaboration d'une politique et de programmes rationnels dans ce domaine.

La mise au point du système de classification et la mise en oeuvre de l'inventaire du potentiel des terres pour la récréation ont été coordonnées par le personnel de l'Inventaire des terres du Canada avec l'aide de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

d) *Potentiel des terres pour la faune*

La faune est une ressource naturelle distincte possédant ses valeurs propres. Cependant, les décisions relatives à l'utilisation des terres aux fins d'habitat de la faune s'insèrent généralement dans le contexte des besoins d'ordre récréatif. Comme les animaux se déplacent beaucoup, leurs besoins varient selon les époques de leur vie. Les aires de reproduction de la faune et celles qui servent à l'observation, à la photographie ou à la chasse et à la pêche peuvent être non seulement séparées physiquement mais aussi de nature physique et biologique différente.

On a élaboré un système d'évaluation et de description des terres en fonction des possibilités qu'elles offrent pour la conservation de la faune; selon ce système, utilisé à l'échelle nationale, la faune est divisée en deux grandes catégories: les ongulés<sup>1</sup> et la sauvagine<sup>2</sup>. Lors de l'élaboration du système, les spécialistes étaient pleinement conscients de l'existence d'autres catégories d'animaux tout aussi importantes. Ces deux catégories ont été choisies à cause de leur grande popularité auprès du public et de leur abondance partout au Canada. Les critères servant à la rédaction des cartes des terres en fonction de leurs aptitudes dans ce domaine ont été définis par les fonctionnaires du Service canadien de la faune et des organismes provinciaux de la chasse. Le programme de cartographie des terres propices à la sauvagine est mis en oeuvre par les fonctionnaires du Service canadien de la faune tandis que celui des terres propices aux ongulés est réalisé par des fonctionnaires provinciaux.

Le système de classification des terres propres à la protection de la faune tient compte des caractéristiques physiques des terres de même que des facteurs météorologiques et autres facteurs importants. Les classes d'aptitude sont au nombre de sept allant de très propices à très peu propi-

---

<sup>1</sup> On trouve à l'appendice IV un résumé de la classification des terres en fonction des ongulés.

<sup>2</sup> On trouve à l'appendice V un résumé de la classification des terres en fonction de la sauvagine.

ces<sup>1</sup>. Sur les cartes imprimées à l'usage du public, les zones sont différenciées par des couleurs et leurs aptitudes indiquées par un symbole. Les facteurs qui limitent la capacité de production d'une parcelle donnée sont désignés par des lettres. Un fonctionnaire du Service canadien de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien coordonne le programme de cartographie pour le compte de l'Inventaire des terres du Canada du ministère de l'Expansion économique régionale.

e) *Potentiel des eaux pour la pêche*

On a établi un système national de cartographie des masses d'eau et des bassins hydrographiques propices à la conservation des poissons combattifs<sup>2</sup>. A certains égards, le système est semblable à celui de la classification des terres propres à la protection de la faune mais on remarque deux différences importantes. Dans le cas des poissons combattifs, on n'a que quatre classes car une subdivision plus poussée du milieu aquatique exigerait que l'on y consacre beaucoup de temps et d'argent. Comme ce système ne s'applique qu'au milieu aquatique, il est fondé avant tout sur les facteurs physiques et chimiques du milieu plutôt que sur les formations de terrain. Tout comme l'inventaire du potentiel des terres pour la faune, celui-ci a pour but de généraliser et de fournir des renseignements sur un grand nombre d'espèces. Il permet de définir la productivité de base des masses d'eau, puis leur potentiel pour la production de poissons d'espèces très variées.

Les données cartographiques sont préparées en vue de leur utilisation par les planificateurs. On n'en dressera pas de cartes.

f) *Utilisation actuelle des terres*

La Direction de la géographie du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris en 1950, un programme de cartographie de l'utilisation actuelle des terres. Les cartes sont dressées au 1/50,000<sup>e</sup> et on utilise un mode de classification uniforme pour tout le pays<sup>3</sup>. On a accéléré le travail en exploitant au maximum les données du recensement du Canada, les techniques d'interprétation des photographies aériennes et bien d'autres sources d'information comme les données originales d'évaluation, par exemple. On a maintenant presque terminé l'étude de toutes les régions comprises dans l'Inventaire. Ces données ne seront pas publiées sous forme de cartes mais pourront servir de données d'apport à la mécanocartographie.

---

<sup>1</sup> Potentiel des terres pour la faune, Inventaire des terres du Canada, rapport n° 7 - 1970.

<sup>2</sup> Voir l'appendice VI pour la classification des eaux propices à la conservation des poissons combattifs.

<sup>3</sup> Voir l'appendice VII pour la classification des terres en fonction de leur utilisation actuelle.

g) *Classification socio-économique des terres*

Le Bureau fédéral de la statistique dispose de données sur la plupart des facteurs socio-économiques liés à l'utilisation actuelle des terres. Ces données peuvent, au besoin, être reliées aux données physiques relatives à une zone ou une région donnée sur la base d'une division de recensement ou toute autre base afin de comparer les statistiques humaines avec les statistiques relatives à l'aptitude et à l'utilisation des ressources foncières.

h) *Classification agro-climatologique*

L'ARDA fédéral a poursuivi des recherches, grâce auxquelles il est possible d'évaluer les données climatiques se rapportant aux classifications agro-climatologiques et de délimiter des zones climatiques en fonction de la production agricole. L'*Ontario Research Foundation* a exécuté les travaux de recherches sous la direction d'un comité conjoint tandis que le Service de la météorologie du ministère des Transports a fourni les données météorologiques indispensables<sup>1</sup>.

Dans le passé, le besoin d'une classification agro-climatologique ne s'était jamais fait vraiment sentir au Canada, d'où l'absence jusqu'à présent d'une méthode reconnue de classification. Cette étude a permis de délimiter approximativement les zones agro-climatiques et de faire ressortir les besoins d'une recherche plus poussée et de l'adoption de techniques de zonage. Le traitement mécanocartographique des données d'inventaire analysées par ordinateur a permis d'inclure dans l'Inventaire des précisions d'ordre agro-climatologique.

i) *Coordination des données - Système de renseignements géographiques*

Un des points délicats du programme de l'Inventaire des terres du Canada consistait à élaborer un système qui permettrait d'entreposer les données sous une forme compacte, d'effectuer des comparaisons à l'intérieur de chaque secteur et entre les divers secteurs, de présenter une analyse des données de sortie sous forme de tableaux statistiques ou de cartes, de comparer les données relatives à des régions données et de les mettre en corrélation avec les renseignements socio-économiques ou autres sur certaines régions choisies.

Pour réaliser ces objectifs, on a créé le Système de renseignements géographiques. Son rôle essentiel est de recueillir tous les renseignements géographiques précis, c'est-à-dire des données sur une zone, ligne de démarcation ou point donné. Une fois introduite dans le système, la carte ou toute autre donnée peut être retracée sous la forme désirée au moyen d'une programmation bien définie. Il est même possible d'obtenir des

---

<sup>1</sup> Les climats du Canada et l'agriculture, Inventaire des terres du Canada, rapport n° 3.

chiffres et des sommaires se rapportant à une région ou un secteur donné. Les données de sortie sont présentées sous forme de cartes ou de tableaux.

Ce système permet une utilisation plus complète des données et facilite leur emploi au stade de la planification.

j) *Expériences de planification de l'utilisation des terres*

En novembre 1967, on a élargi le champ d'application du programme de l'Inventaire des terres du Canada pour y inclure des expériences de planification de l'utilisation des terres. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral peut garantir le remboursement du coût des études de planification entreprises sous l'égide des provinces.

On s'est rendu compte que pour tirer le meilleur parti possible de l'Inventaire, il allait falloir absolument mettre au point et évaluer l'utilisation des données dans la planification. L'objectif était de fournir des possibilités d'évaluer la justesse des données lorsqu'on les utilise dans la planification du développement et de familiariser les gens qui travaillent à la planification et à l'aménagement des ressources foncières à partir de ces données. On prévoyait aussi que les expériences favoriseraient une plus grande collaboration et une meilleure coordination au sein du personnel spécialisé dans l'étude des ressources des divers secteurs, grâce à l'adoption de méthodes multidisciplinaires permettant d'aborder sous tous ses angles la planification des ressources. Les travaux entrepris dans le cadre de ces expériences devraient démontrer la valeur des données de l'Inventaire des terres du Canada pour les besoins de la planification du développement des ressources foncières et promouvoir l'utilisation de ces données, à titre de renseignements de base, dans la planification du développement.

Afin d'assurer une plus grande flexibilité à la recherche de nouvelles applications des données de l'Inventaire, on n'a pas imposé de méthodes strictes de travail au personnel chargé des expériences. Il faut cependant que certaines conditions d'ordre général soient remplies avant que ces expériences de planification de l'utilisation des terres ne soient approuvées. Ces conditions ont été établies afin de s'assurer que la planification des ressources soit abordée globalement et d'encourager la mise en oeuvre des plans d'utilisation des terres énoncés dans les études.

Ces conditions sont les suivantes:

- La région choisie doit présenter des problèmes d'adaptation de l'utilisation des terres impliquant plus d'une richesse naturelle et offrir une gamme d'aptitudes physiques qui permettent une exploitation polyvalente.
- Les limites de la région doivent être tracées de façon à correspondre d'aussi près que possible aux limites des zones pour lesquelles on dispose de données socio-économiques. (Par exemple, circonscriptions électorales, municipalités, divisions de recensement, etc.)



- Il doit exister, pour chaque secteur, une carte de l'ITC de la région.
- L'organisme provincial qui entreprend l'expérience doit être affilié au ministère provincial responsable de l'utilisation rationnelle des terres ou de la planification régionale.
- Un fonctionnaire provincial permanent doit être nommé coordonnateur du projet à temps plein pour toute la durée des travaux.
- Un comité composé de hauts fonctionnaires représentant les secteurs des ressources (c'est-à-dire l'agriculture, les forêts, la récréation et la faune) et, si possible, de fonctionnaires représentant les organismes qui s'occupent de la mise en valeur des ressources humaines et communautaires doit être chargé de l'orientation des travaux.
- L'expérience devrait s'inscrire dans le cadre de la politique de développement social et économique de la province et faire partie intégrante du processus de planification mis en place en vue d'atteindre les objectifs provinciaux de développement.
- Afin que toutes les provinces puissent profiter des connaissances acquises au cours de l'expérience, un rapport décrivant et évaluant les techniques utilisées devrait être soumis en vue de sa publication.

La province a le droit de recourir aux services d'organismes fédéraux, de conseillers privés et d'organismes et ministères provinciaux, dans son expérience d'utilisation rationnelle des terres.

Toutes les dépenses entraînées par les expériences et venant s'ajouter aux dépenses courantes des organismes provinciaux, à l'exception des traitements des fonctionnaires provinciaux permanents sont remboursées par le gouvernement fédéral. En plus de cette aide financière, les organismes responsables de ces expériences peuvent bénéficier des services techniques du ministère de l'Expansion économique régionale.

Comme on ne leur impose que très peu de méthodes de travail, on espère que les organismes responsables des études profiteront au maximum de la chance que leur offre le programme de planification expérimentale de l'utilisation des terres pour étudier le plus grand nombre possible de variables au moment d'élaborer leurs plans de l'utilisation des terres. Il faut, de toute urgence, définir un cadre conceptuel et mettre au point des techniques analytiques qui permettront d'effectuer une analyse intégrale des facteurs physiques, économiques, sociaux et institutionnels sur lesquels doit se fonder l'utilisation des terres. Il faut aussi expérimenter et perfectionner des instruments de mise en oeuvre des plans afin de les rendre acceptables à la population, aux gouvernements et aux industries qui exploitent les richesses naturelles.

## ORGANISATION ET MÉTHODES

L'Inventaire des terres du Canada a été entrepris à titre de projet de recherches mené conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces en vertu de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Un accord de principe répartit les responsabilités entre les parties intéressées de la façon suivante:

### *Le gouvernement du Canada*

Le gouvernement du Canada finance et coordonne la planification de l'inventaire, sa mise en application et la publication de ses résultats, et de ce fait:

- défraye tous débours accessoires que l'exécution de l'inventaire pourrait occasionner aux provinces;
- favorise l'élaboration de méthodes nationales de classification, et de critères d'application de ces méthodes, grâce au travail concerté des services fédéraux et provinciaux en cause;
- fournit aux provinces toute assistance technique requise dans la mise en oeuvre de l'inventaire, moyennant la collaboration des préposés en recherche des administrations fédérales et provinciales versés dans des travaux connexes;
- assure la coordination interprovinciale que nécessite l'exécution des levés pédologiques et la présentation des résultats;
- dote le personnel de l'inventaire de tous les appareils nécessaires à l'analyse électronique et à la mécanocartographie;
- se charge de la publication des résultats de l'inventaire selon les besoins, sur une base nationale, les cartes étant établies à l'échelle de 1/250,000e.

### *Les gouvernements provinciaux*

Les gouvernements provinciaux assument la planification de l'inventaire, sa mise en application et la publication de ses résultats dans ses limites provinciales, avec l'appui financier et technique du gouvernement fédéral et pour ce faire:

- établissent un Comité provincial de l'inventaire, auquel incombe les travaux de coordination, techniques et administratifs, de l'inventaire provincial;
- élaborent un programme de travail d'inventaire provincial;

- dirigent la marche de l'inventaire grâce à l'appui technique et financier du gouvernement fédéral;
- veillent à la publication des résultats de l'inventaire qui concernent directement la province;
- mettent à la disposition du gouvernement fédéral toutes les données nécessaires à la compilation et à la publication, sur le plan national, des résultats de l'inventaire.

Ce vaste inventaire des ressources foncières n'était réalisable que grâce à un effort concerté de la part de plusieurs ministères fédéraux, de deux ministères ou plus de chacun des gouvernements provinciaux, des services spécialisés des universités et d'organismes consultatifs<sup>1</sup>. L'organisation structurale établie pour assurer cette coordination, pour mener à bonne fin la collection, la compilation, la mémorisation et l'analyse des données et pour veiller à la publication des résultats de l'Inventaire peut se résumer de la façon suivante:

*Ministère de l'Expansion économique régionale  
Direction de l'Inventaire des terres du Canada*

Cette direction de la Division de la planification se compose d'un directeur, de six coordonnateurs techniques, ainsi que de personnel administratif et de soutien. Ce noyau assure toute la coordination technique et administrative de la planification de l'Inventaire, de son exécution et de la publication des résultats. La direction assure:

- l'initiative et la coordination nécessaires à l'élaboration des procédés de classification;
- la coordination du travail du personnel de recherche fédéral et provincial dans l'application de ces procédés de classification;
- la coordination interprovinciale des techniques d'inventaire et de la diffusion des résultats;
- l'assistance technique aux provinces en leur fournissant les données recueillies ou produites par les organismes fédéraux et les organismes consultatifs;
- les fonctions de compilation, de rédaction et d'édition que comporte la publication des résultats de l'Inventaire.

L'ARDA provincial: Comités de l'Inventaire des terres

---

<sup>1</sup> Voir à l'appendice IX pour la liste des organismes fédéraux et provinciaux qui participent à l'Inventaire.

Ces comités s'insèrent dans les cadres des comités provinciaux de l'ARDA. Chaque comité dispose des services d'un coordonnateur provincial de l'Inventaire des terres. Il incombe à ces comités provinciaux de l'Inventaire et aux coordonnateurs d'assurer la coordination technique et administrative de la planification de l'Inventaire, de son exécution et de la publication de ses résultats dans chaque province. Leur rôle est:

- de mettre sur pied un plan provincial d'exécution des travaux de l'Inventaire;
- de diriger et d'administrer l'Inventaire dans chacune des provinces, avec l'assistance technique et financière du gouvernement fédéral;
- d'assumer la responsabilité de la publication des résultats de l'Inventaire se rapportant à la province.

Services de cartographie - Le gouvernement fédéral assure les services de compilation, de production et d'impression des cartes de l'Inventaire. La compilation et la production des cartes ont été confiées à la section de la cartographie de l'Institut des recherches pédologiques du ministère fédéral de l'Agriculture. La Direction des levés et de la cartographie du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources est chargée de dresser les cartes de base et d'imprimer les cartes de l'Inventaire.

RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION DES SOLS SELON LEUR  
PRODUCTIVITÉ AGRICOLE

La présente classification range les sols minéraux en sept classes selon les renseignements obtenus lors des levés pédologiques. Les sols des classes 1, 2, 3 et 4 se prêtent aux cultures de plein champ de façon continue; ceux des classes 5 et 6 ne se prêtent qu'à la culture de plantes fourragères vivaces, tandis que ceux de la classe 7 ne sont pas cultivables.

Voici quelques-uns des critères importants sur lesquels s'appuie la présente classification:

- L'exploitation des sols fait appel aux techniques modernes de gestion et de culture mécanisée.
- Les terres qui exigent des améliorations, y compris le débroussaillage que le cultivateur a les moyens d'exécuter lui-même, sont classées d'après les limitations ou les risques que comporte leur usage une fois les améliorations complétées. Les terres qui nécessitent des améliorations qui sont au-delà des moyens du cultivateur lui-même, sont classées selon leur condition actuelle.
- On ne tient pas compte des facteurs suivants: distance des marchés, état des routes, emplacement et dimensions des fermes, régime foncier, modes de culture, habileté ou ressources personnelles des cultivateurs, risques de dégâts aux récoltes par les orages.

La classification n'inclut pas l'aptitude des sols à la production d'arbres (fruitiers ou non), de petits fruits, et de plantes d'ornement, ni les possibilités qu'ils offrent dans le domaine de la récréation ou de la faune.



Les sols sont classés d'après la gravité plutôt que selon le genre de limitations de leur potentiel de production agricole. Chaque classe englobe des sols de différents genres, parmi lesquels plusieurs nécessitent une gestion et des traitements différents.

## CLASSES

- 1 *Les sols de cette classe ne présentent aucun facteur limitatif notable.*

Les sols sont profonds, bien ou imparfaitement drainés; ils conservent bien leur humidité et possèdent, à l'état vierge, de bonnes réserves d'éléments fertilisants. Un bon régime de gestion permet d'y pratiquer bon nombre de cultures de plein champ et d'obtenir des rendements variant de moyennement élevés à élevés.

- 2 *Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation.*

Les sols sont profonds et conservent bien leur humidité. Les facteurs limitatifs ne sont pas très marqués et les sols sont de gestion et de culture assez faciles. Un bon régime de gestion permet d'y pratiquer un assez grand nombre de cultures et d'obtenir des rendements variant de moyennement élevés à élevés.

- 3 *Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs assez graves qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitent des mesures particulières de conservation.*

Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs plus graves que ceux de la classe 2 dont les effets se font sentir sur un ou plusieurs aspects suivants de la gestion agricole: période et facilité des labours; semailles et récoltes; choix des cultures; méthodes de conservation. Un bon régime de gestion permet d'y pratiquer une gamme de cultures assez étendue et d'y obtenir des rendements variant de moyennement à passablement élevés.

- 4 *Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages.*

Les facteurs limitatifs ont des répercussions graves sur les aspects suivants de la gestion agricole: période et facilité des labours; semailles et récoltes, choix des cultures; méthodes de conservation. Ces sols sont propices à une gamme de cultures assez étendue qui varie de faible à moyenne; cependant, une culture particulièrement bien adaptée pourrait donner un rendement élevé.

- 5 *Les sols de cette classe présentent des facteurs limitatifs très graves qui en restreignent l'exploitation à la culture des plantes fourragères vivaces; ils peuvent toutefois être améliorés.*

Ces sols comportent des facteurs limitatifs tellement graves qu'ils ne sauraient se prêter aux cultures régulières de plein champ. On peut toutefois y cultiver des plantes fourragères vivaces indigènes ou celles adaptées aux sols de la présente classe. Leur rendement peut être amélioré. Les travaux d'amélioration qu'on peut y exécuter comprennent le débroussaillage, l'ameublissement du sol, l'ensemencement, les amendements, l'irrigation ou le drainage.

- 6 *Les sols de cette classe ne se prêtent qu'à la culture de plantes fourragères vivaces et ne peuvent être améliorés.*

Les sols peuvent être exploités sous forme de pâturage pour les animaux domestiques, mais leurs facteurs limitatifs sont si graves qu'ils interdisent l'amélioration, même avec l'aide de machines agricoles. Parfois le terrain ne se prête pas à l'utilisation des machines agricoles, ou les sols ne répondent pas aux travaux d'amélioration, ou encore la saison de pâturage est très brève.

- 7 *Les sols de cette classe n'offrent aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent.*

Cette classe comprend les terrains rocaillieux, les aires dépourvues de terre et les masses d'eau trop petites pour apparaître sur les cartes.

0 - SOLS ORGANIQUES - *Non compris dans les classes d'aptitude.*

#### SOUS-CLASSES

Toutes les classes, sauf la première, sont subdivisées en sous-classes selon les genres de limitations. Les sous-classes sont les suivantes:

- C climat défavorable - Il ne fait pas assez chaud ou les précipitations sont faibles ou irrégulières au cours de la saison de croissance; il existe parfois une combinaison de ces facteurs.
- D structure indésirable et(ou) lente perméabilité du sol - Sols difficiles à labourer, peu perméables ou caractérisés par une zone d'enracinement peu profonde.
- E érosion - Sols où les dommages infligés par l'érosion limitent les possibilités agricoles.

- F fertilité - Faible fertilité naturelle attribuable à une carence de principes fertilisants, à l'acidité ou l'alcalinité excessives, à une forte teneur en carbonate ou à la présence d'éléments chimiques toxiques.
- I inondation - Zones où le débordement des cours d'eau ou des lacs limite les possibilités agricoles.
- M humidité - Sols conservant mal leur humidité en raison de leurs caractéristiques physiques et où la croissance des plantes est retardée. (Ne pas confondre avec les zones à climat trop sec.)
- N salinité - Sols à teneur excessive en sels solubles.
- P pierrosité - Présence de pierres gênant sensiblement les labours, les semailles et la récolte.
- R sol mince sur le roc - Roc solide à moins de trois pieds de la surface.
- S faible productivité - Présence de deux ou plus des sous-classes D, F, M et N.
- T relief défavorable - Relief accidenté ou vallonné limitant les possibilités agricoles.
- W humidité excessive - Humidité excessive attribuable à un drainage médiocre, à la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur ou à un apport excessif d'eau d'infiltration ou de ruissellement. Ces facteurs limitatifs qui entravent les possibilités agricoles de ces sols ne comprennent pas les eaux d'inondation.
- X effet cumulatif de plusieurs facteurs limitatifs mineurs - Sols dont les possibilités agricoles sont quelque peu limitées par la présence de plusieurs facteurs limitatifs qui, pris séparément, ne sont pas assez graves pour motiver un déclassement. (Cette sous-classe est toujours utilisée seule et ne s'applique qu'aux terres qui sont rangées dans la classe immédiatement inférieure à la meilleure possible dans une sous-région climatique.)

RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION DES SOLS  
SELON LEUR PRODUCTIVITÉ FORESTIÈRE

En vertu de cette classification, tous les sols minéraux et organiques sont groupés en sept classes d'après leur aptitude naturelle à produire du bois marchand. Les meilleures terres productrices de bois marchand du Canada sont rangées dans la classe 1, tandis que celles qui ne peuvent pas produire de bois en quantité suffisante pour être commercialement rentables sont rangées dans la classe 7; ce sont les deux extrêmes. A cause de leur climat adverse, plusieurs régions du Canada ne contiennent pas de terres de classe 1; dans d'autres, les terres de la classe 2 ne sont pas assez étendues pour figurer sur les cartes, compte tenu de l'échelle adoptée.

On compte parmi les facteurs importants sur lesquels se fonde la classification:

- Tous les renseignements connus ou déduits sur une station, y compris les données sur le sous-sol, le profil du sol, la profondeur, l'humidité, la fertilité, le relief, le climat et la végétation.
- A chaque classe d'aptitude correspond une échelle de productivité fondée sur l'accroissement annuel moyen des essences ou groupes d'essences les mieux adaptées à la région et ayant à peu près atteint l'âge marchand. Les échelles de productivité sont établies en fonction du rendement en pieds cubes de bois marchand d'un diamètre minimal de quatre pouces d'un peuplement normal, c'est-à-dire un peuplement complet. Le produit des éclaircies, de l'écorçage, et de l'ébranchage n'est pas compris dans la production. On peut présumer que de tels peuplements ne peuvent être le résultat que d'un bon programme d'aménagement.

- On ne tient pas compte de l'emplacement, des voies d'accès, de la distance des marchés, de l'étendue des stations, du régime foncier, de l'état actuel de la station ou des récoltes spéciales comme celle des arbres de Noël.

Les classes sont fondées sur l'état naturel de la station, sans fertilisation, drainage ou autre amélioration. On se rend compte que l'amendement d'un sol forestier peut influencer sa productivité; dans la mesure où les limitations indiquées dans le symbole peuvent être corrigées, il peut en résulter aussi un changement de classe. Cependant, seuls des efforts coûteux et soutenus pourraient y apporter un changement significatif.

## CLASSES

- 1 *Stations qui ne présentent aucun facteur limitatif grave à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols sont profonds, perméables, de texture moyenne, d'assez bien drainés à mal drainés; ils conservent bien leur humidité et sont naturellement très fertiles. Leur situation topographique leur permet de recevoir souvent les eaux d'infiltration chargées de principes fertilisants des terres voisines. Ils ne sont pas exposés aux extrêmes de température ou d'évapotranspiration. Leur productivité est généralement supérieure à 111 pieds cubes à l'acre par année.

Cette classe peut, au besoin, se subdiviser en fonction de la productivité en classes 1 (111 à 130), 1(a) (131 à 150), 1(b) (151 à 170), 1(c) (171 à 190), 1(d) (191 à 210), et ainsi de suite pour chaque tranche de 20 pieds cubes d'augmentation de productivité.

- 2 *Stations qui ne présentent que des facteurs limitatifs peu importants à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols sont profonds, bien ou modérément bien drainés, d'une texture moyenne ou fine et conservent bien leur humidité.

Les limitations les plus fréquentes (toutes relativement peu importantes) sont les suivantes: un climat régional défavorable, insuffisance d'humidité, zone d'enracinement de profondeur restreinte, fertilité laissant un peu à désirer et effet cumulatif de facteurs secondaires indésirables. La productivité y est généralement entre 90 et 110 pieds cubes à l'acre par année.

3 *Stations qui présentent des facteurs limitatifs modérés à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols peuvent être profonds ou un peu minces, bien ou imparfaitement drainés, d'une texture moyenne ou fine; leur capacité de rétention de l'eau varie de modérée à bonne. La fertilité laisse un peu à désirer, et le régime hydrique est sujet à des déséquilibres périodiques.

Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: climat régional défavorable, zone d'enracinement peu profonde, léger manque ou excès d'humidité, fertilité laissant un peu à désirer, drainage lent, exposition aux vents (dans les régions maritimes) et inondations intermittentes.

La productivité varie généralement entre 71 et 90 pieds cubes à l'acre par année.

4 *Stations qui présentent des facteurs limitatifs assez graves à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols peuvent varier de profonds à assez minces, le drainage est excessif, imparfait ou insuffisant; la texture du sol varie de granuleuse à fine; la capacité de rétention de l'humidité, de bonne à médiocre; la structure, de bonne à médiocre; la fertilité naturelle, de bonne à faible.

Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: manque ou excès d'humidité du sol, climat défavorable, zone d'enracinement peu profonde, structure médiocre, teneur excessive en carbonates, exposition aux vents ou faible fertilité.

La productivité varie généralement de 51 à 70 pieds cubes à l'acre par année.

5 *Stations qui présentent des facteurs limitatifs graves à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols sont minces sur le roc, pierreux, excessivement ou médiocrement drainés, à texture grossière ou fine; ils conservent mal leur humidité et sont peu fertiles.

Les limitations les plus fréquentes (souvent plusieurs à la fois) sont les suivantes: manque ou excès d'humidité, sol mince sur le roc, climat régional ou local défavorable, faible fertilité naturelle, exposition aux vents (surtout dans les régions maritimes), pierrosité excessive, et teneur élevée en carbonates.

La productivité varie généralement entre 31 et 50 pieds cubes à l'acre par année.

6 *Stations qui présentent des facteurs limitatifs très graves à la croissance des forêts commerciales.*

Les sols minéraux sont souvent minces, pierreux, excessivement drainés, à texture granuleuse et de faible fertilité. La plupart des terres de cette classe sont à sol organique médiocrement drainé.

Les limitations les plus fréquentes (souvent plusieurs à la fois) sont les suivantes: sol mince sur le roc, manque ou excès d'humidité, forte teneur en sels solubles, faible fertilité naturelle, exposition aux vents, inondation et pierrosité.

La productivité varie généralement entre 11 et 30 pieds cubes à l'acre par année.

7 *Stations qui présentent des facteurs limitatifs assez graves pour empêcher la croissance des forêts commerciales.*

Les sols minéraux sont généralement très minces sur le roc, régulièrement inondés ou à teneur excessive en sels solubles toxiques. Les sols qui s'érodent rapidement ou extrêmement secs peuvent entrer dans cette classe. La plupart des terres sont à sol organique très médiocrement drainé.

Les limitations les plus fréquentes sont les suivantes: sol mince sur le roc, humidité excessive, inondations fréquentes, forte érosion, teneur excessive en sels solubles toxiques et conditions climatiques extrêmes ou exposition aux vents.

Le taux de productivité n'atteint généralement pas 10 pieds cubes à l'acre par année.

#### SOUS-CLASSES

Les sous-classes indiquent le genre de limitation pour chacune des classes, sauf pour la classe 1. Les sous-classes sont les suivantes:

**Climat:** les sous-classes dénotent des conditions climatiques nettement défavorables en regard de ce que l'on considère comme le climat "médian" de la région; il s'agit donc d'une limitation qui résulte du climat local; lorsque le climat régional est défavorable, c'est le classement qui change.

A sécheresse ou aridité occasionnées par le climat.

C présence de plusieurs facteurs climatiques ou impossibilité de déterminer quels sont les facteurs climatiques les plus graves.

H basses températures, c'est-à-dire trop froides.

U exposition aux vents.

Humidité du sol: cette sous-classe représente des conditions d'humidité du sol qui ne sont pas idéales pour la croissance des forêts commerciales, mais n'inclut pas les inondations.

M manque d'humidité du sol.

W excès d'humidité du sol.

X un agencement de "M" et de "W" trop étroitement associés pour qu'on puisse les faire figurer séparément sur les cartes.

Perméabilité et profondeur de la zone d'enracinement: ces sous-classes représentent des limitations de perméabilité du sol ou des limitations physiques empêchant la profondeur de la zone d'enracinement.

D zone d'enracinement limitée en profondeur par des horizons denses ou consolidés, autres que le roc.

R zone d'enracinement limitée en profondeur par le roc.

Y un agencement de sol mince et de sol compact ou d'autres obstacles à l'enracinement en profondeur.

Autres caractéristiques du sol: ces sous-classes représentent certains facteurs du sol qui, ensemble ou séparément, nuisent à la croissance.

E érosion rapide.

F faible fertilité.

I sols inondés périodiquement par des cours d'eau ou des lacs.

L teneur excessive en calcium.

N teneur excessive en éléments toxiques comme les sels solubles.

P pierrosité nuisant à la densité ou à l'accroissement des peuplements.

S présence de plusieurs facteurs pédologiques qui, séparément, ne sont pas assez graves pour motiver un déclassement, mais dont l'effet cumulatif diminue la productivité.



## LES INDICES DES ESSENCES

Les indices représentent les essences qui sont susceptibles de produire le volume de bois indiqué pour chaque classe. Seules les essences indigènes adaptées à la région et au sol sont indiquées. Lorsqu'une seule essence est indiquée pour une zone englobant des stations de diverses classes, c'est qu'elles sont toutes peuplées de la même essence. Exemple de symboles utilisés:

pP.....Pin à bois lourd  
alF.....Sapin concolore  
lP.....Pin de Murray

D .....Douglas  
eS.....Épinette d'Engelmann

RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION DES TERRES  
SELON LEUR POTENTIEL POUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Les terres sont rangées en sept classes selon le volume d'utilisation qui peut être obtenu et soutenu à des fins de loisirs de plein air dans une section de terre donnée au cours d'une année, dans des conditions idéales de marché.

Le "volume d'utilisation" peut être mesuré en jours-visiteurs, un jour-visiteur représentant toute partie raisonnable d'une période de 24 heures au cours de laquelle une personne utilise une section de terre à des fins récréatives.

"Des conditions idéales de marché" impliquent que la demande et les possibilités d'accès sont les mêmes pour toutes les régions. Par conséquent, l'emplacement par rapport aux centres urbains et aux voies d'accès existantes n'influence aucunement la classification.

On fait une distinction entre les activités intensives et les activités multidimensionnelles. Les activités intensives sont celles qui peuvent être pratiquées par un nombre relativement élevé de personnes dans une section de terre, tandis que les activités multidimensionnelles sont celles qui exigent une plus grande superficie par personne.

Voici quelques notions importantes concernant la classification:

- Le but de l'Inventaire est d'offrir une évaluation sûre de la qualité, du volume d'utilisation et de l'emplacement des zones propres aux loisirs de plein air dans les régions habitées du Canada.
- L'Inventaire est essentiellement une étude d'exploration fondée sur l'interprétation de photographies aériennes, de vérifications sur place et de données disponibles. On devrait donc interpréter les cartes en conséquence.

- La classification de l'Inventaire est établie en fonction des préférences populaires actuelles dans le domaine des loisirs de plein air non urbains. Les secteurs urbains (possédant généralement un caractère urbain permanent et une population supérieure à 1,000 habitants) de même que certains secteurs industriels non urbains ne sont pas classés.
- Les terres sont classées d'après leur potentiel naturel en fonction des conditions existantes, qu'elles aient fait ou non l'objet d'aménagements; on n'exprime cependant aucune opinion quant aux possibilités qu'elles pourraient offrir si on y faisait d'importantes améliorations.
- On suppose que chaque ressource récréative fait l'objet d'une saine gestion et d'un aménagement judicieux, tenant compte des possibilités naturelles de chaque secteur.
- Les masses d'eau comme telles ne sont pas classifiées. Leur valeur récréative dépend du rivage ou de la section de terre qu'elles baignent.
- La faune aquatique et terrestre n'est indiquée comme ressource récréative d'un secteur donné que sur la foi de sources sûres. La classification ne reflète cependant pas la productivité du secteur du point de vue biologique. Les possibilités des terres pour la faune sont indiquées dans une autre série de cartes.

## CLASSES

- 1 *Les sections de terre de cette classe présentent de très bonnes aptitudes récréatives.*

Les terres de cette classe offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une ou plusieurs activités récréatives, découlant d'une très forte utilisation annuelle globale.

Les sections de terre de la classe 1 devraient pouvoir obtenir et soutenir un volume d'utilisation comparable à celui d'une plage importante bien connue ou d'une piste de ski de renommée nationale.

- 2 *Les sections de terre de cette classe présentent de bonnes aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 2 offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une ou plusieurs activités intensives, découlant d'une forte utilisation annuelle globale.

- 3 *Les sections de terre de cette classe présentent d'assez bonnes aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 3 offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir une activité intensive ou passablement intensive découlant généralement d'une utilisation annuelle globale moyennement forte.

- 4 *Les sections de terre de cette classe présentent de moyennes aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 4 offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles, découlant généralement d'une utilisation annuelle globale d'une intensité moyenne.

- 5 *Les sections de terre de cette classe présentent d'assez faibles aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 5 offrent des avantages naturels aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles, découlant d'une utilisation annuelle globale moyennement faible.

- 6 *Les sections de terre de cette classe présentent de faibles aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 6 ne possèdent pas l'attrait naturel et les principales caractéristiques qui justifieraient une classe plus élevée, mais elles sont naturellement aptes à faire naître et à soutenir des activités multidimensionnelles découlant d'une faible utilisation annuelle globale.

- 7 *Les sections de terre de cette classe présentent de très faibles aptitudes récréatives.*

Les terres de la classe 7 n'offrent pratiquement aucune possibilité d'activités récréatives populaires, mais peuvent se prêter à certaines activités récréatives spéciales, ou offrir tout simplement de l'espace.

#### SOUS-CLASSES

Les sous-classes représentent les caractéristiques qui offrent des possibilités de loisirs. Ce sont, par conséquent, des aspects positifs des terres et non des facteurs limitant leur utilisation. Certaines caractéristiques d'une

section de terre peuvent être omises, soit parce qu'il a fallu respecter la limite de trois caractéristiques, soit parce que leur présence était inconnue ou non confirmée.

La classe est déterminée par le volume d'activités récréatives que peut faire naître et soutenir l'ensemble de ces caractéristiques. L'ordre dans lequel elles sont énumérées indique leur ordre d'importance. Les caractéristiques subordonnées peuvent avoir relativement peu d'importance et on ne devrait pas juger des caractéristiques secondaire ou tertiaire d'après la classe choisie.

Les sous-classes sont les suivantes:

- A Terre donnant accès à une masse d'eau offrant des possibilités de pêche à la ligne ou d'observation des poissons combattifs.
- B Rivage susceptible de servir de plage familiale. Dans le cas des sections de classe élevée, les activités familiales comprennent la baignade. Dans les sections de classes 4 et 5, les activités peuvent être limitées à la plage sèche, soit parce que l'eau y est trop froide, soit pour toute autre raison.
- C Terre située en bordure d'une voie navigable et y offrant un accès direct permettant assez facilement d'entreprendre des excursions en canoë.
- D Rivage où l'eau plus profonde se prête à la natation, ainsi qu'à l'amarrage et à la mise à l'eau des embarcations.
- E Terre caractérisée par une végétation ayant une valeur récréative.
- F Chutes ou rapides.
- G Glacier propice à la récréation - possibilité d'accès ou de vue.
- H Lieu historique ou préhistorique.
- J Zones particulièrement propices au ramassage et à la collection d'objets d'intérêt populaire.
- K Rivage ou terrain sec propice au camping organisé, et possédant habituellement d'autres caractéristiques connexes.
- L Caractéristiques topographiques intéressantes autres que les formations rocheuses.
- M Nombreuses masses d'eau de faible importance ou cours d'eau permanents en terrain sec.
- N Terre (habituellement rivage) convenant aux chalets familiaux ou autres logements à usage récréatif.

- O Terre propice à l'observation de la faune terrestre.
- P Zones offrant des agencements de paysages offrant un intérêt culturel (agricole, industriel ou social).
- Q Zones offrant une variété de relief ou un agencement de terre et d'eau qui en accroît les possibilités d'utilisation à des fins de loisirs de plein air généraux (excursion et étude de la nature) ou qui en accentue la beauté.
- R Formations rocheuses intéressantes.
- S Un ensemble de pentes, de neige et de conditions climatiques permettant la pratique du ski de descente.
- T Sources thermales.
- U Section de rivage bordant une masse d'eau propice à la voile ou à la navigation de plaisance en eau profonde.
- V Zone ou terrain élevé qui offre une vue remarquable sur la ou les sections de terre environnante, ou encore un itinéraire pittoresque ou autre zone qui présente de nombreuses possibilités d'observation.
- W Terre propice à l'observation de la faune des marais.
- X Caractéristiques diverses offrant des possibilités récréatives.
- Y Section de rivage donnant accès à une masse d'eau qui se prête à diverses formes de navigation de plaisance.
- Z Zones où l'on trouve d'importants ouvrages permanents, situés à l'extérieur des centres urbains, et qui présentent un certain intérêt du point de vue récréatif.



RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION DES TERRES  
SELON LEUR POTENTIEL POUR LES ONGULÉS

En général, tous les ongulés ont sensiblement les mêmes besoins: chaque individu de chaque espèce doit pouvoir trouver la nourriture qui lui est propre en quantité suffisante, un abri et l'espace nécessaire à sa survie, sa croissance et sa reproduction. L'aptitude d'une terre à répondre à ces besoins est déterminée par les besoins de chaque espèce ou groupe d'espèces, par les caractéristiques physiques du terrain, et par tous les facteurs écologiques comme, par exemple, le climat.

La répartition des terres en unités géographiques est fondée sur les caractéristiques physiographiques qui les rendent propres à servir d'habitat aux ongulés sauvages. Les limitations inhérentes à chaque unité déterminent sa classe d'aptitude. L'indice de sous-classe représente le facteur primaire qui cause la limitation.

Le système de classification est fondé sur deux considérations importantes:

Le choix des classes d'aptitude est fondé sur l'état de la végétation dans sa phase optimale du cycle écologique pouvant être maintenu grâce à un bon régime de conservation de la faune.

Le choix de la classe d'aptitude ne reflète pas l'utilisation actuelle du terrain (sauf dans des cas extrêmes comme celui des régions urbaines à population très dense), le régime foncier, l'insuffisance de voies d'accès, la distance des villes ni le degré d'exploitation par les chasseurs.



## CLASSES

### 1 *Terres où rien ne vient notablement entraver la vie des ongulés.*

Ces terres offrent de très bonnes possibilités. On y trouve en abondance une bonne variété de plantes fourragères et d'autres éléments essentiels à l'existence des ongulés.

1w Les terres de cette classe spéciale sont des zones de classe 1 fréquentées en hiver par les animaux des zones environnantes.

### 2 *Terres où très peu de chose vient entraver la vie des ongulés.*

Ces terres offrent de bonnes possibilités mais moindres que celles de la classe 1. Les légères limitations sont causées par des facteurs climatiques ou autres.

2w Les terres de cette classe spéciale sont des zones de classe 2 fréquentées en hiver par les animaux des zones environnantes.

### 3 *Terres où peu de chose vient entraver la vie des ongulés.*

Ces terres offrent des possibilités assez bonnes mais leur productivité peut être réduite certaines années. Les légères limitations sont causées par certains facteurs géologiques qui influent sur la qualité et l'étendue de l'habitat, ou par des facteurs climatiques qui limitent la mobilité des ongulés ou la quantité de nourriture et l'abri qui leur sont nécessaires.

3w Les terres de cette classe spéciale sont des zones de classe 3 fréquentées en hiver par les animaux des zones environnantes.

### 4 *Terres où certains facteurs viennent entraver quelque peu la vie des ongulés.*

Ces terres offrent des possibilités médiocres. Les limitations sont les mêmes que pour la classe 3, mais plus accentuées.

### 5 *Terres où certains facteurs viennent entraver assez gravement la vie des ongulés.*

Ces terres offrent peu de possibilités. Les limitations sont habituellement causées par deux ou plus des facteurs suivants: climat, humidité du sol, fertilité, profondeur du sol sur le roc ou autre couche impénétrable, topographie, inondation, exposition aux vents et autres caractéristiques défavorables du sol.

6 *Terres où certains facteurs viennent entraver gravement la vie des ongulés.*

Ces terres n'offrent que très peu de possibilités. Les limitations sont si graves qu'on peut les reconnaître facilement, par exemple, la profondeur du sol peut être négligeable ou les conditions climatiques si mauvaises que les populations d'ongulés y sont très réduites.

7 *Terres où certains facteurs viennent entraver complètement la vie des ongulés.*

SOUS-CLASSES

Toutes les classes, sauf la classe 1, se subdivisent en sous-classes selon la nature des limitations qui déterminent le classement. Dans la plupart des cas, les limitations n'ont pas un effet direct sur les animaux eux-mêmes, mais elle influent sur l'aptitude du sol à produire une végétation susceptible d'assurer nourriture et abri aux animaux. Pour plus de commodité, on a divisé les facteurs des sous-classes en deux grands groupes: facteurs climatiques et facteurs géologiques.

Facteurs climatiques: Les sous-classes suivantes indiquent des facteurs climatiques importants susceptibles de nuire, soit aux animaux, soit à l'aptitude du sol à leur assurer nourriture et abri.

- A aridité - Sécheresse ou aridité qui nuisent à l'habitat.
- C climat - Ensemble de facteurs climatiques qui contribuent à diminuer la qualité de l'habitat et nuisent à la reproduction et à la survie des ongulés.
- Q épaisseur de la neige - Épaisseur de neige excessive qui rend difficile les déplacements des ongulés et l'accès aux plantes fourragères.
- U exposition au vent ou orientation - Facteurs climatiques particuliers comme l'exposition aux vents d'hiver dominants, qui ont un effet défavorable sur les animaux et sur leur habitat.

Facteurs géologiques: Les sous-classes suivantes indiquent des facteurs géologiques qui limitent la croissance des plantes pouvant servir de nourriture et d'abri aux ongulés. Certaines sous-classes peuvent aussi indiquer des facteurs légèrement défavorables aux animaux.

- F fertilité - Insuffisance des principes fertilisants nécessaires à la croissance optimale des plantes.
- G formation de terrain - Agencement et/ou répartition des formations de terrain défavorables à l'établissement d'un habitat idéal pour les ongulés.

- I inondation - Fluctuation excessive du niveau des eaux ou mouvement de marée ayant une influence défavorable sur l'habitat ou la survie des ongulés.
- M humidité du sol - Excès ou manque d'humidité du sol.
- N nature défavorable du sol - Teneur excessive en sels, insuffisance des oligo-éléments essentiels, ou surabondance d'éléments toxiques dans le sol.
- R profondeur du sol - Zone d'enracinement restreinte par le roc ou toute autre couche impénétrable.
- T topographie défavorable - Pente trop accentuée ou manque de relief du territoire.

#### ESPÈCES INDICES

On identifie les espèces d'ongulés pour lesquels une classe d'aptitude est attribuée, par les symboles suivants:

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| A.....Antilope             | E.....Wapiti             |
| C.....Caribou              | G.....Chèvre de montagne |
| D.....Cerf                 | M.....Orignal            |
| (Cerf de Virginie,         | S.....Mouflon            |
| Cerf de Colombie (Cariacus |                          |
| Columbius) Cerf mulet)     |                          |

RÉSUMÉ DE LA CLASSIFICATION DES TERRES  
SELON LEUR POTENTIEL POUR LA SAUVAGINE

En général, tous les oiseaux aquatiques ont sensiblement les mêmes besoins; chaque individu de chaque espèce doit pouvoir trouver la nourriture qui lui est propre en quantité suffisante, un abri et l'espace nécessaire à sa survie, sa croissance et sa reproduction. L'aptitude d'une terre à répondre à ces besoins est déterminée par les besoins de chaque espèce ou groupe d'espèces, par les caractéristiques physiques du terrain, et par tous les facteurs écologiques.

La répartition des terres en unités géographiques est fondée sur les caractéristiques physiographiques qui sont importantes pour les populations de sauvagine. Les limitations inhérentes à chaque unité déterminent sa classe d'aptitude. L'indice de sous-classe représente le facteur primaire qui cause la limitation.

Le système de classification est fondé sur deux considérations importantes:

Le choix des classes d'aptitude est fondé sur l'état de la végétation dans sa phase optimale du cycle écologique pouvant être maintenue grâce à un bon régime de conservation de la faune.

Le choix de la classe d'aptitude ne reflète pas l'utilisation actuelle du terrain (sauf dans des cas extrêmes tels que les régions urbaines à population très dense), le régime foncier, l'insuffisance de voies d'accès, la distance des villes, ni le degré d'exploitation par les chasseurs.

## CLASSES

### 1 *Terres où rien ne vient notablement entraver la vie de la sauvagine.*

Ces terres offrent de très bonnes possibilités. On y trouve en abondance une bonne variété des éléments essentiels à la survie de la sauvagine; les ondulations de terrain se prêtent bien à la formation de marécages. Les ressources en eau consistent surtout en marais permanents profonds ou peu profonds et en pièces d'eau profonde aux rives marécageuses riches en végétation.

**1s** Les masses d'eau de cette classe spéciale sont des zones de classe 1 largement fréquentées par la sauvagine au cours de la migration.

### 2 *Terres où très peu de chose vient entraver la vie de la sauvagine.*

Ces terres offrent de bonnes possibilités, mais moindres que celles de la classe 1. Les légères limitations sont causées par le climat, ou encore la fertilité ou la perméabilité des sols. Les ondulations de terrain y sont assez fortes; comparativement à la classe 1, une plus grande proportion des nappes d'eau sont de petits étangs temporaires ou de grandes nappes d'eau aux rives bordées de marécages à végétation pauvre.

**2s** Les masses d'eau de cette classe spéciale sont des zones de la classe 2 largement fréquentées par la sauvagine au cours de la migration.

### 3 *Terres où peu de chose vient entraver la vie de la sauvagine.*

Ces terres offrent d'assez bonnes possibilités, mais il arrive parfois qu'en année de sécheresse leur productivité soit réduite. Les légères limitations sont causées par le climat ou des caractéristiques du territoire qui rendent l'emplacement plus ou moins propice à la sauvagine. Ces terres ont une proportion élevée de marécages peu profonds temporaires et semi-permanents avec quelques rares nappes d'eau et marécages profonds.

**3s** Les masses d'eau de cette classe spéciale sont des zones de classe 3 largement fréquentées par la sauvagine au cours de la migration.

**3M** Les terres de cette classe spéciale sont peu susceptibles de servir d'habitat à la sauvagine, mais elles sont importantes en ce qu'elles sont fréquentées au cours de la migration ou de l'hiver. Cette classe n'a aucune sous-classe.

- 4 *Terres où certains facteurs viennent entraver quelque peu la vie de la sauvagine.*

Ces terres offrent des possibilités médiocres. Les limitations sont les mêmes que pour la classe 3, mais plus accentuées. Les nappes d'eau consistent surtout en étangs temporaires ou pièces d'eau profonde aux rives bordées de marécages à végétation pauvre ou les deux à la fois.

- 5 *Terres où certains facteurs viennent entraver assez gravement la vie de la sauvagine.*

Ces terres offrent peu de possibilités. Les limitations sont habituellement causées par deux ou plus des facteurs suivants: climat, régime hydrique du sol, perméabilité, fertilité, topographie, ou teneur en sels du sol, inondations, ou mauvaise répartition des nappes d'eau.

- 6 *Terres où certains facteurs viennent entraver gravement la vie de la sauvagine.*

Ces terres n'offrent que très peu de possibilités. On reconnaît facilement les limitations. Elles peuvent provenir de l'aridité, de l'alcalinité, de l'extrême porosité ou de la faible teneur en sels minéraux du sol, de l'absence de relief ou de l'escarpement des rives des lacs.

- 7 *Terres où certains facteurs viennent entraver presque complètement la vie de la sauvagine.*

Ces terres n'offrent pour ainsi dire aucune possibilité. Les limitations y sont si graves qu'on n'y trouve pas ou presque pas de sauvagine.

#### SOUS-CLASSES

Toutes les classes, sauf la classe 1 et la classe spéciale 3M, se subdivisent en sous-classes selon la nature des limitations qui déterminent le niveau du classement. Les sous-classes décrites ci-après sont utilisées pour indiquer les facteurs limitatifs importants qui peuvent influencer, soit sur la vie de la sauvagine, soit sur l'habitat.

- A aridité - Limitation découlant d'une condition aride du terrain ou d'une tendance du terrain à s'assécher périodiquement, d'où baisse du niveau des eaux des étangs ou assèchement prématuré des marécages à l'époque de la couvaison.

- B eau courante - Limitation généralement causée par un courant trop rapide ou par un débit trop abondant qui empêche la formation de marécages susceptibles de servir d'habitat le long d'un cours d'eau. Cette limitation peut aussi indiquer la présence de dépressions de terrain où l'absence de tout courant est défavorable à l'habitat.
- C climat - Ensemble de facteurs climatiques défavorables à la formation d'un habitat propice à la survie et à la reproduction de la sauvagine.
- F fertilité - Limitation causée par une insuffisance de principes fertilisants dans le sol et l'eau capables d'assurer la croissance optimale des plantes.
- G formation de terrain - Mauvais agencement ou mauvaise répartition des marais ou bassins pouvant constituer un facteur limitatif du terrain et empêcher la formation d'un habitat complètement propice à la sauvagine.
- I inondation - Limitation causée par une fluctuation excessive du niveau des eaux ou du mouvement des marées ayant une influence défavorable sur l'habitat ou sur le succès de la couvaison.
- J bordure marécageuse étroite - Limitations causées par des caractéristiques topographiques qui influent défavorablement sur la végétation des marécages en bordure des masses d'eau.
- M humidité du sol - Perméabilité excessive du sol influant défavorablement sur la formation et sur la stabilité des masses d'eau.
- N nature défavorable du sol et de l'eau - Trop forte alcalinité ou acidité, teneur excessive en sels, insuffisance des oligo-éléments essentiels ou présence d'éléments toxiques qui peuvent limiter le développement des formations végétales et animales essentielles à la survie et à la reproduction de la sauvagine.
- R profondeur du sol - Zone d'enracinement restreinte par le roc ou toute autre couche impénétrable limitant le développement d'une formation végétale favorable à la sauvagine.
- T topographie défavorable - Pente trop accentuée ou manque de relief pouvant limiter la formation ou la stabilité des marais.
- Z profondeur de l'eau - Trop grande ou trop faible profondeur des eaux empêchant que ne se crée un habitat idéal pour la sauvagine.

CLASSIFICATION DES EAUX INTÉRIEURES EN  
FONCTION DES POISSONS COMBATIFS

Comme les poissons combattifs sont des carnivores qui se trouvent à l'extrémité de la chaîne alimentaire, leur possibilité de rendement est relativement faible en termes d'apport d'énergie dans le système de ladite chaîne alimentaire. Le potentiel d'une masse d'eau donnée pour les poissons combattifs dépend des conditions écologiques pouvant assurer la production et la survie à la fois des organismes de l'échelle alimentaire et des poissons eux-mêmes.

La classification des masses d'eau en fonction des poissons combattifs est fondée sur les éléments nutritifs qui s'y trouvent, en supposant qu'elles reçoivent la même quantité d'énergie solaire. Le choix de la classe est motivé par la gravité de certains facteurs physiques et chimiques qui influent sur la vie de la chaîne alimentaire et des poissons combattifs. Les sous-classes représentent les facteurs qui causent la limitation.

Le choix des classes et des sous-classes s'inspire des données acquises par la recherche, l'expérience et les observations; faute de quoi il se fonde sur l'expérience acquise ailleurs à l'égard des masses d'eau semblables.

On présume que la masse d'eau est soumise à un régime judicieux et pratique de conservation des poissons combattifs. Les données sur la production actuelle ne sont utiles que lorsqu'elles sont une indication des possibilités de production de poissons combattifs.

L'utilisation actuelle (y compris l'indice de pollution), le régime foncier, les facilités d'accès, le degré d'exploitation par les pêcheurs ou la distance des routes ou des villes ne sont pas des facteurs limitatifs du potentiel d'une masse d'eau.

Tout nouveau renseignement peut justifier un changement de la classe et des sous-classes d'aptitude.



## CLASSES

- 1 *Eaux où rien ne vient notablement entraver la vie des poissons combattifs.*

Les eaux de la classe 1 sont fertiles, chaudes, bien oxygénées et exemptes de turbidité inorganique; elles sont peu profondes ou possèdent des zones de hauts-fonds suffisantes.

- 2 *Eaux où peu de chose vient entraver la vie des poissons combattifs.*

Les eaux de la classe 2 renferment de bonnes réserves d'éléments nutritifs. Les légères limitations sont causées par des facteurs physiques et/ou chimiques.

- 3 *Eaux où certains facteurs viennent quelque peu entraver la vie des poissons combattifs.*

Les eaux de la classe 3 renferment des réserves relativement faibles d'éléments nutritifs; les limitations qu'elles présentent à la survie des poissons combattifs varient de moyennes à graves.

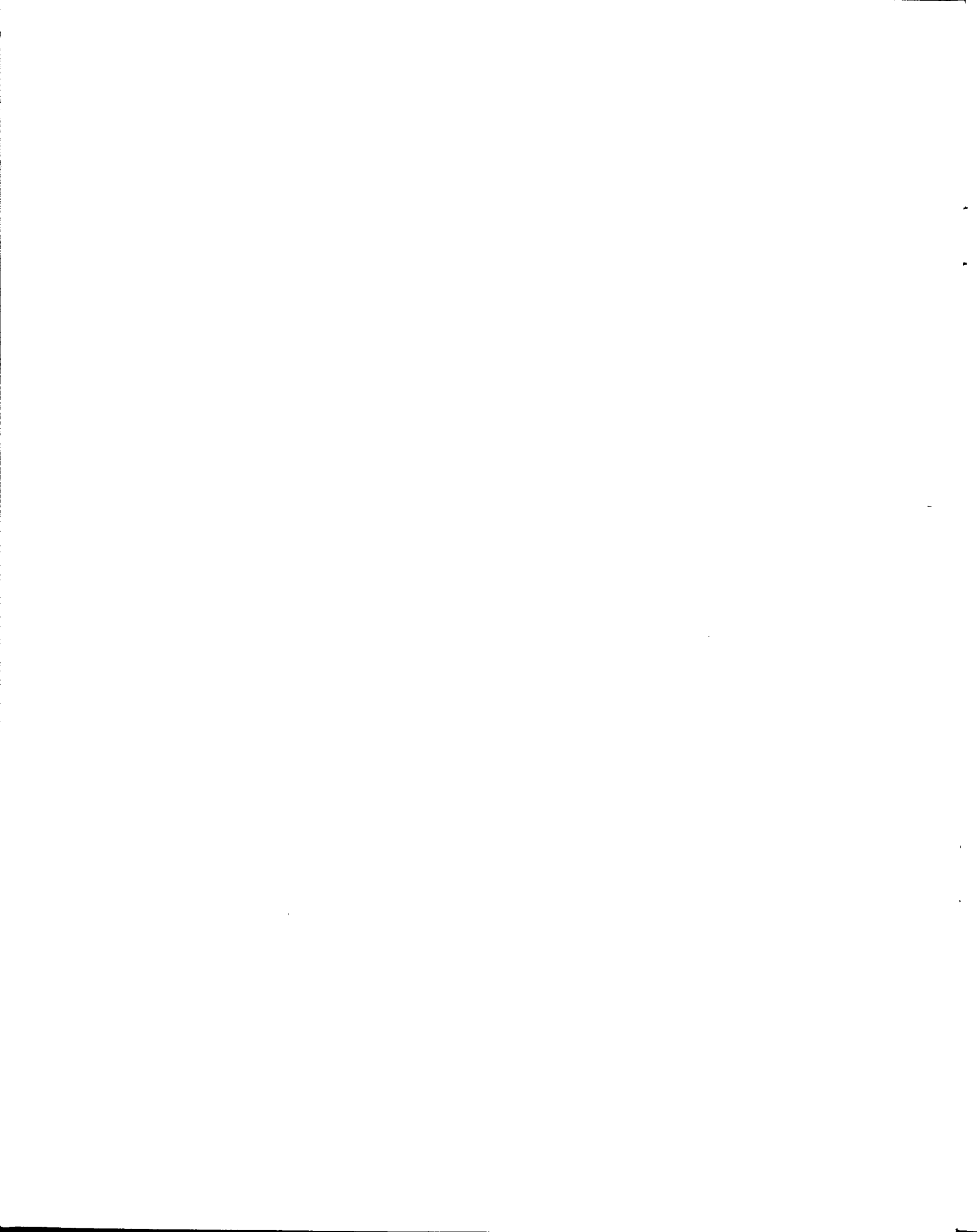
- 4 *Eaux où certains facteurs viennent entraver gravement la vie des poissons combattifs.*

Les eaux de la classe 4 ne renferment que peu d'éléments nutritifs et présentent de graves limitations à la vie des poissons combattifs.

## SOUS-CLASSES

- D PROFONDEUR - comprend les facteurs limitatifs résultant de la profondeur moyenne, de la configuration du littoral ou de la forme de la cuvette.
- F COURANT - comprend l'irrégularité du courant, les variations du niveau de l'eau ou du débit.
- L PÉNÉTRATION DE LA LUMIÈRE - sert à indiquer la turbidité inorganique.
- N ÉLÉMENTS NUTRITIFS - insuffisance d'éléments nutritifs dans l'eau.
- O OXYGÈNE - insuffisance d'oxygène dissoute pendant toutes les saisons de l'année. Les cas extrêmes de manque d'oxygène se traduisent par la mort de populations de poissons au cours de l'hiver ou de l'été.

- T TEMPÉRATURE - température de l'eau de surface trop basse ou stratification thermique défavorable.
- S FACTEURS PARTICULIERS - limitations moyennement graves causées par un seul facteur ou l'effet cumulatif de deux ou plusieurs facteurs défavorables qui peuvent influencer sur le classement. On compte parmi ces facteurs: une faible longueur de rive par rapport à la superficie totale, un déséquilibre ionique et certaines particularités physiques, absence de zones propices au frai, par exemple.



CLASSIFICATION DES TERRES EN FONCTION  
DE LEUR UTILISATION ACTUELLE

<i>Catégorie</i>		<i>Symbole</i>
I	<p><u>ZONES URBAINES</u></p> <p>Superficies destinées à l'urbanisation et utilisées à cette fin sans lien avec l'agriculture.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Secteur habité.</i> (Comprend aussi les parcs et autres espaces libres à l'intérieur des secteurs habités).</li> <li>2. <i>Mines, carrières, sablières et gravières.</i> (Zones d'extraction de matériaux terrestres).</li> <li>3. <i>Loisirs de plein air.</i> (Terrains de golf, parcs, plages, zones de chalets d'été, réserves de chasse et lieux historiques).</li> </ol>	<p>B</p> <p>E</p> <p>O</p>
II	<p><u>TERRES AGRICOLES</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Horticulture, entreprises avicoles et élevages d'animaux à fourrure.</i></li> </ol> <p>Terres utilisées pour la culture maraîchère intensive et la production de baies. Elles comprennent les jardins maraîchers, les pépinières, les exploitations horticoles et les terres réservées à la culture du gazon. Les grandes exploitations avicoles et les élevages d'animaux à fourrure sont aussi incluses en tant qu'exploitations agricoles spécialisées.</p>	<p>H</p>

*Catégorie*

*Symbole*

2. *Vergers et vignobles.* G

Terres consacrées à l'arboriculture fruitière et à la culture du houblon et de la vigne.

3. *Cultures de plein champ.* A

Terres utilisées pour les cultures annuelles de plein champ: céréales, lin, betteraves à sucre, tabac, pommes de terre, légumes; on range aussi dans cette catégorie les terres en jachère et les terres en défrichement en vue de leur mise en culture.

4. *Pâturages amendés et culture fourragère.* P

Terres occupées par des pâturages amendés ou consacrées à la production de foin et autres cultures fourragères, y compris les terres en défrichement en vue de ce genre d'exploitation.

5. *Pâturages et herbages naturels.* K

a) Zones dont la couverture végétale est composée de graminées, de laïche et autres plantes herbacées et fermes abandonnées utilisées ou non au pâturage. Jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du territoire de la zone peut être recouvert d'arbres et d'arbustes. Entrent aussi dans cette catégorie les prés mouilleux en certaines saisons (mares saisonnières et prés naturels) lorsqu'ils sont exploités.

b) Paissance. On range dans cette catégorie les bois clairs où le couvert des arbres et des arbustes peut parfois dépasser quelque peu les 25 p. 100 lorsque la zone n'est exploitée qu'à des fins de paissance.

III

TERRES BOISÉES

Terre couverte d'arbres, de broussailles ou d'arbustes.

1. *Terres boisées productives.* T

Couvert forestier de plus de 25 p. 100 composé d'arbres de plus de 20 pieds de hauteur. Les plantations et peuplements artificiels sont rangés dans cette catégorie quel que soit leur âge.

<i>Catégorie</i>	<i>Symbole</i>
<p>2. <i>Terres boisées non productives.</i></p> <p>Couvert forestier de plus de 25 p. 100 d'arbres ou d'arbustes de moins de 20 pieds de hauteur. De nombreuses zones coupées à blanc ou ravagées par le feu se rangent dans cette catégorie.</p>	<p>U</p>
<p>IV      <u>TERRES MOUILLEUSES</u></p> <p><i>Marais, marécages ou fondrière.</i></p> <p>Terres mouilleuses découvertes, sauf celles qui s'assèchent fréquemment et sont utilisées comme pâturages ou prairies à foin.</p> <p>(Voir K - Terres agricoles).</p>	<p>M</p>
<p>V      <u>TERRES IMPRODUCTIVES</u></p> <p>Terres où qui, leur état actuel, ne produisent et ne produiront aucune couverture végétale susceptible de s'établir, par exemple, sol érodé ou roc et dépôts en formation.</p> <p>1. <i>Sable.</i> (Barres de sable, bas-fonds sablonneux, dunes, plages).</p> <p>2. <i>Roc et autres zones stériles.</i></p> <p>Terrains dénudés et rocheux, bad-lands, dépôts alcalins, barres de gravier, rivages érodés, terrils).</p>	<p>S</p> <p>L</p>
<p>VI      <u>MASSES D'EAU</u></p>	<p>Z</p>



## APPENDICE VIII

Recommandations formulées par la "Conférence sur les ressources et notre avenir" et par le Comité sénatorial sur l'utilisation des terres.

"Conférence sur les ressources et notre avenir",  
Montréal, 23-28 octobre 1961.

*L'agriculture, groupe d'étude A--revue et conclusions*  
(Vol. 3, page 63)

Le groupe d'étude a reconnu qu'il est grandement souhaitable d'élaborer un programme national sur l'utilisation des terres agricoles et de l'eau, compte tenu des besoins régionaux. Un tel programme devrait être élaboré en rapport avec les autres ressources naturelles et faire partie intégrante d'un plan général des ressources renouvelables.

*L'agriculture, groupe d'étude B--revue et conclusions*  
(Vol. 3, pages 71-72)

Après avoir examiné les rapports des séances précédentes, le groupe d'étude a formulé les recommandations suivantes au Comité directeur de la Conférence:

1. Il est nécessaire que chaque province recueille tous les renseignements et données disponibles sur l'utilisation des terres.
2. Les provinces devraient évaluer ces données et intégrer les évaluations sur une base nationale en vue d'établir des normes uniformes.
3. Les évaluations devront indiquer les besoins de relevés et de recherches pour compléter les inventaires.



*Les forêts, groupe d'étude B--discussion*  
(Vol. 3, page 107)

Le groupe a fait l'unanimité sur les conclusions et directives générales suivantes:

1. Type et ampleur de l'aménagement des terres forestières. Avant d'établir une base de discussion sur le type et l'ampleur de l'aménagement des terres forestières il est convenu, pour l'ensemble du pays, de:
  - a) définir les critères de productivité économique, compte tenu d'autres facteurs tels que la productivité du sol et l'accessibilité des marchés;
  - b) entreprendre une classification des terres forestières selon leur utilisation et d'après des critères établis;
  - c) procéder à une étude de l'évolution des besoins sociaux et économiques qui se font sentir vis-à-vis de l'utilisation des terres forestières au Canada.

*La faune, groupe d'étude A--Animateur (M. Harper)*  
(Vol. 3, page 116)

L'élaboration d'un programme national de planification de l'utilisation des terres, de concert avec tous les groupes qui possèdent des intérêts dans nos ressources, semblerait essentiel avant que ne soit mis en marche tout nouveau programme d'envergure relatif aux richesses nationales. Un inventaire de la faune nous indiquerait quel est notre avoir réel en ce domaine et nous aiderait grandement à entreprendre la planification de ce dont nous avons besoin.

*Loisirs récréatifs, groupe d'étude A--Animateur (M. MacDonald)*  
(Vol. 3, page 172)

Un organisme dont c'est le propre de promouvoir l'aménagement des loisirs récréatifs ne saurait fournir d'effort efficace à moins de disposer des moyens nécessaires; en l'occurrence, ces moyens sont l'ensemble des informations exactes... Il existe un besoin de recherches fondamentales quant au rapport entre le milieu naturel et les ressources en loisirs récréatifs, entre un inventaire sur l'utilisation actuelle des terres, en termes récréatifs, et un inventaire des terres quant à leurs ressources possibles en loisirs récréatifs.

*Loisirs récréatifs, groupe d'étude A--discussion*  
(Vol. 3, page 175)

Cette question devrait faire l'objet d'études fondamentales. Le groupe d'étude reconnaît, unanimement, l'insuffisance d'information et de connaissances de certains aspects fondamentaux, entre autres, les possibilités

et les limites des ressources renouvelables, dans la mesure de leur dépendance vis-à-vis des loisirs récréatifs... L'on a un besoin certain d'un programme de recherches extensives et équilibrées sur les loisirs récréatifs, qui comprendrait, mais ne s'y limiterait pas, les considérations suivantes:

- a) un inventaire de l'utilisation actuelle des terres à des fins récréatives...
- b) un inventaire des ressources en loisirs récréatifs. Il y a lieu à ce sujet de déterminer l'étendue et la qualité des ressources fondamentales propres à l'aménagement de terrains récréatifs de types public et privé. Les régions particulièrement propres à l'aménagement de territoires récréatifs étaient: les littoraux des provinces de l'Atlantique et des Grands lacs, les territoires et l'archipel de l'Arctique, et les ressources régionales dans un rayon de 50 à 100 milles autour des grands centres urbains.

*La récréation, groupe d'étude B--discussion*  
(Vol. 3, page 185)

On a reconnu à l'unanimité que trois facteurs nuisent à l'aménagement des ressources renouvelables à des fins récréatives. D'abord, le manque de connaissances sur le potentiel et les limites des ressources renouvelables et, d'autre part, sur les caractères présents et futurs des demandes d'utilisation de ces ressources... En matière d'inventaire, le groupe d'étude propose quatre projets déterminés:

- a) un inventaire de l'utilisation des terres à des fins de loisirs, dans le dessein d'en connaître l'étendue actuelle, la situation et les facilités d'accès au public et aux particuliers;
- b) un inventaire national des possibilités d'utilisation des terres pour fins de loisirs, dans le dessein de révéler l'étendue de ces terres et de les aménager en terrains récréatifs de toutes sortes.

*Déclaration conjointe des coordonnateurs des recherches*  
(Vol. 3, annexe II)

La Conférence signale les besoins suivants:

1. Un recensement complet des ressources, d'un bout à l'autre du pays, lesquelles pourraient répondre, à long terme, aux besoins établis à l'égard de ces ressources.
2. Une étude systématique:
  - a) des problèmes de gestion et d'aménagement des ressources, dans tous les domaines;

- b) du potentiel économique et des besoins sociaux de toutes les régions.

Comptes rendus du Comité sénatorial sur l'utilisation des terres du Canada, n° 4, le 20 août 1958.

Recommandations:

2. Que l'on attire l'attention des autorités compétentes sur la nécessité d'un relevé systématique de l'utilisation des terres basé sur des facteurs réels en vue d'en arriver à une classification économique des terres d'après leurs aptitudes.

Cette recommandation apparaît de nouveau au compte rendu n° 12, du 8 juillet 1959.

APPENDICE IX

ORGANISMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX QUI PARTICIPENT  
À L'INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA

GOUVERNEMENT DU CANADA

Ministère de l'Agriculture  
Administration générale  
Section du traitement de l'information  
Direction de l'économie  
Direction de la recherche

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources  
Direction des eaux intérieures  
Direction de la planification

Ministère des Finances

Ministère des Pêches et des Forêts  
Service canadien des forêts

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien  
Service canadien de la faune  
Direction des parcs nationaux et des lieux historiques

Ministère de l'Expansion économique régionale  
Direction générale de l'administration  
Administration de l'ARDA  
Administration de la remise en valeur des terrains marécageux des  
provinces Maritimes  
Division de la planification  
Administration du rétablissement agricole des Prairies

Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Bureau fédéral de la statistique

Ministère des Transports  
Service de la météorologie

GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

Ministère de l'Agriculture  
Direction des comptes (Auditeur provincial)  
Direction de la conservation et de l'utilisation  
Comité de la conservation et de l'utilisation

Ministère des Terres et Forêts  
Direction des comptes (Auditeur provincial)  
Division de la pêche et de la faune  
Section de la classification des terres  
Division des parcs  
Division technique

Université de l'Alberta  
Institut de pédologie de l'Alberta

GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ministère de l'Agriculture  
Division de l'administration  
Division de l'ARDA  
Division des levés pédologiques

Ministère des Terres, des Forêts et des Ressources en eau  
Service forestier  
Service des terres  
Service des ressources en eau

Ministère de la Récréation et de la Conservation  
Direction de la pêche et de la chasse  
Direction des parcs

Université de la Colombie-Britannique  
Faculté d'agriculture  
Département de pédologie et de botanique  
Faculté de l'éducation  
Département de l'éducation des adultes

GOUVERNEMENT DU MANITOBA

Comité du Cabinet sur la planification et les priorités  
Administration de l'ARDA

Ministère de l'Agriculture  
Direction des services de vulgarisation  
Direction des publications et de la statistique  
Direction des sols et des cultures

Ministère des Mines et des Ressources naturelles  
Division de la recherche et de la planification  
Division des activités extérieures  
Division des mines et des services du ministère  
Direction de la conservation et de la régie des eaux

Ministère des Affaires municipales  
Direction de l'évaluation  
Direction de la planification municipale

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Comité interministériel  
Comité de l'ARDA du Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Agriculture  
Direction de la phytotechnie

Ministère des Ressources naturelles  
Direction de la faune et de la pêche  
Direction des forêts  
Direction des parcs

GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

Ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources  
Direction de l'agriculture  
Direction des ressources - Service forestier de Terre-Neuve

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Ministère de l'Agriculture  
Administration de l'ARDA  
Section des levés pédologiques  
Services de l'immigration et de la colonisation  
Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse

Ministère des Terres et Forêts  
Direction des forêts  
Direction des parcs  
Direction de la conservation de la faune

Ministère des Affaires municipales  
Direction de l'évaluation

Secrétariat de la province  
Directeur des recherches

*Nova Scotia Research Foundation*

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Direction de l'ARDA  
Direction de l'économie agricole, des coopératives et de la statistique

Ministère des Terres et Forêts  
Direction de la pêche et de la faune  
Direction des parcs  
Direction des recherches  
Direction des terres et des levés  
Direction des forêts

Ministère des Affaires municipales

Trésor provincial et ministère de l'Économique

Université de Guelph  
Département de pédologie

Université de Toronto  
Faculté des forêts

GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère de l'Agriculture  
Administration de l'ARDA

Ministère de l'Industrie, des Ressources naturelles et des Pêches

Ministère des Affaires municipales et du Tourisme

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Conseil exécutif  
Bureau de planification et de développement du Québec  
Bureau du comité provincial de l'Inventaire des terres du Canada  
Administration de l'ARDA

Ministère des Terres et Forêts  
Direction de la planification  
Service des recherches  
Direction de l'Inventaire des terres du Canada  
Direction des bois et forêts  
Service de l'inventaire forestier

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation  
Service des recherches  
Division des sols

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche  
Service de la faune  
Direction des parcs  
Direction de l'Inventaire des terres du Canada

GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

Ministère de l'Agriculture  
Administration de l'ARDA  
Direction des terres  
Direction des recherches et de la planification  
Direction de la statistique

Ministère des Affaires municipales  
Commission de l'évaluation de la Saskatchewan



Ministère des Ressources naturelles

Direction des forêts

Direction des parcs et de la conservation

Direction de la faune

Direction des terres

Commission des ressources en eau de la Saskatchewan

SD 13 A2514	Inventaire des terres du Canada		
<i>Author/Auteur</i> no.1 1970 <i>Title/Titre</i>	Objectifs, portée et organisation.		
<i>Date</i>	<i>Borrower</i> <i>Emprunteur</i>	<i>Room</i> <i>Pièce</i>	<i>Telephone</i> <i>Téléphone</i>

0133-34.3 (10/70) 7530-21-029-4581

Canada DREE

SD  
13  
A2514  
no.1  
1970

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA  
  
 61782

